

Ecole Saint-André

Liège -

Ouvrémense



Rue de la Loi 48

4020 Liège

04 342 09 16

www.ecolesaintandre.be

AGENDA SCOLAIRE 2018 - 2019

Liège, le jeudi 13 septembre 2018

Chers parents,

En début d'année scolaire et de rentrée des classes, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez pour l'éducation et l'instruction de vos enfants.

A nous, parents et enseignants, d'encourager ces enfants en suivant leurs progrès scolaires, en insistant sur le soin des cahiers et le fini des travaux.

Voici également un rappel de quelques précisions pratiques concernant l'organisation de notre école ainsi que quelques dates importantes dans la vie de notre école.

Ouverture de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H00 à
17H30

Le mercredi de 7H00 à 16H00



HORAIRES DES COURS :

Section maternelle:

Les activités se déroulent de 8h25 à 12h05 le matin et de 13h30 à 15h10 l'après-midi, le mercredi jusque 12h05.

Les enfants doivent arriver au plus tard à 8h25 (fermeture de la porte)

Section primaire:

Les activités se déroulent de 8h25 à 12h05 le matin et de 13h30 à 15h10 l'après-midi le mercredi jusque 12h05.

Les enfants doivent arriver au plus tard à 8h25 (fermeture de la porte)

Donc, après 8h40 en primaire et en maternelle, les portes de l'école seront fermées !

Veillez alors sonner au n°48, rue de la Loi, passer à la direction ou au secrétariat **muni d'un justificatif de retard.**

Les arrivées tardives peuvent être assimilées à des absences injustifiées.

Les rangs se forment à 8h25 et à 13h30.

INTERDICTION aux parents d'accompagner les enfants dans les rangs !

Les parents sont autorisés à rester **sous le préau** le matin jusqu'à **8h25**.
Nous vous demandons de bien vouloir laisser la cour de récréation aux enfants.

Nous rappelons avec insistance qu'il est demandé aux parents **de ne pas accompagner leur(s) enfant(s) dans la cour de 8h25 à 15h10**

OBLIGATION SCOLAIRE

Justification des absences des élèves de primaire

Toute absence d'un jour ou d'une période de cours doit être justifiée par un écrit, signé et daté sur papier libre (pas au journal de classe) par les parents de l'enfant pour signaler le problème familial, de santé ou de transport.

Seule la direction sera habilitée à accepter les motifs d'absences.

Au 3^{ème} jour d'absence, les parents sont tenus de fournir un certificat médical pour justifier l'absence de l'enfant et de se procurer les travaux journaliers auprès du titulaire.

Toute autre absence est considérée comme **injustifiée**.

Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence, la direction de l'école le signalera au Service du Contrôle de l'Obligation Scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

GARDERIE :

La garderie sera assurée par Monsieur Bop et collaborateurs :

Participation : 0.50 € par ½ heure de garderie.

Toute ½ heure commencée est due.

Possibilité de payer la garderie par un système de **carte d'abonnement :**

Abonnement : 20 heures de garderie = 20 €

Horaire :

Tous les jours : de 15h30 à 17h30	Le mercredi: de 12h30 à 17h30
-----------------------------------	-------------------------------

The image shows two forms. The first is a 'Carte d'étude' (Study Card) with a header logo and fields for 'De' (Name) and 'Classe de' (Class). Below are five columns, each with a logo and a 'Date:' field. The second is a 'Carte de 40 x 20 ans de garderie' (40 x 20 hours of childcare card) with a header logo and fields for 'De' (Name), 'Classe de', and 'N° de téléphone responsable'. Below is a grid of 40 small boxes, each with a logo and fields for 'Date:' and 'Heure:'.

Attention :

Pour l'année 2018-2019, l'organisation de repas chauds dans notre école ne sera pas assurée !

ETUDE :

L'étude surveillée sera assurée par Monsieur Michel et Monsieur Bop le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 16h30 pour les élèves du primaire.

Participation : 1€ pour l'heure d'étude, payable à l'avance

Possibilité de payer l'étude par un système de **carte d'abonnement :**

Abonnement : 10 heures d'étude = 10 €

ORGANISATION DES CLASSES :

ECOLE MATERNELLE :

Maternelle 1A Accueil	Enfants d'accueil dès 2 ans et ½	LODOMEZ Annick 4/5 ^{ème} temps HEBRANT Jacqueline	En aide pour l'accueil	WEBER Ghislaine
Maternelle 1B	Enfants de 1 ^{ère} maternelle	DENEUMOSTIER Audrey	Aide maternelle en M1B et C	VERVIER Angélique
Maternelle 1C	Enfants de 1 ^{ère} maternelle	VANDERHAEGEN Muriel		
Maternelle 2A	Enfants de 2 ^{ème} maternelle	ROME Cécile		
Maternelle 2B	Enfants de 2 ^{ème} maternelle	COLLIGNON Sonia 4/5 ^{ème} temps	En aide pour les classes maternelles suivant les activités vécues et les besoins des enfants + complément des 4/5 ^{ème} temps	LHOUTE Audrey
Maternelle 3A	Enfants de 3 ^{ème} maternelle	HARDY Irène 4/5 ^{ème} temps		BEAUPAIN Mathias
Maternelle 3B	Enfants de 3 ^{ème} maternelle	LAVOINE Sophie 4/5 ^{ème} temps		CAMPOLINI Claire
Psychomotricité			Dans toutes les classes maternelles	RAHIER Mégane

ECOLE PRIMAIRE :

1^{ère} année P1A	SPECHT James	
1^{ère} année P1B	MAWET Bénédicte	
1^{ère} année P1C	CREMER Caroline	
2^{ème} année P2A	LEROY Ingrid 4/5 ^{ème} temps	Epouse LAMBINON
2^{ème} année P2B	DE MARNEFFE Audrey 4/5 ^{ème} temps	
2^{ème} année P2C	MAROT France 4/5 ^{ème} temps	
3^{ème} année P3A	EBERHARD Véronique	Epouse DEWIL
3^{ème} année P3B	SMITS Pascale 1/2 temps SCHEEN Matthieu	
4^{ème} année P4A	DETHIER Brigitte 3/4 temps	Epouse LESOINNE
4^{ème} année P4B	RUELLE Cathy	Epouse DAMOISEAU
5^{ème} année P5A	BERTRAND Mireille	Epouse BENAULT
5^{ème} année P5B	ORBAN Cécile	Epouse CUVELIER
6^{ème} année P6A	ZYRA Masha	
6^{ème} année P6B	NIKELMANN Nathalie	

Aide, adaptation et remplacement	SCHEEN Matthieu BEAUPAIN Mathias FROIDVILLE Romain
---	--

Anglais en 5 ^{ème} et 6 ^{ème} années	FARINELLI Lina JOSKIN Nicole
Education physique et natation :	WALMAG Thérèse CORNET Robin
Accueil et aide	OUCHANI Cherrazad LOWET Sarah
Ouvriers	DESIRONT Didier AYI Victor ORTEGAT Alexandra MEGOUDJOU Julienne
Surveillants	SIKORSKI Alain NAUTET Danielle MASCIULLI Mélissa FATI Loubna CHABOT Jonathan GAGLIANO Victoria BARBIAUX Cindy SOUILEM Dounia BOP Adama
Direction de l'école	LORENT Dominique



FESTIVITES ET ACTIVITES DE CETTE ANNEE SCOLAIRE :

Petit déjeuner	Suivant les classes du 17 au 20 septembre 2018
Courir pour la forme	???
Marche et BBQ de la rentrée	Vendredi 26 octobre 2018
Visite de Saint Nicolas	Jeudi 6 décembre 2018
Marché de Noël	Jeudi 20 décembre 2018 après les cours (dès 14h30)
Fancy-fair à l'école et spectacles	Le samedi 18 mai 2019
Marché de printemps.	A fixer ???
Proclamation des résultats CEB :	Jeudi 27 juin 2019
Festivités du 15 août en Outremeuse ; le jardin de Saint-André	Le jeudi 15 août 2019

CONFERENCES PEDAGOGIQUES :

Trois journées pédagogiques seront organisées durant l'année scolaire pour les enseignants. Les cours seront suspendus pour les élèves. **L'école sera fermée !**

Vendredi 28 septembre 2018	Lundi 12 novembre 2018	Lundi 26 novembre 2018
----------------------------	------------------------	------------------------

Un rappel sera noté dans le journal de classe! Attention ! Pas de garderie !

REUNIONS DE PARENTS :

Réunion de parents collective :	Jeudi 13 septembre 2018 à 19h00 dans la salle
Réunion de parents collective avec le titulaire de la classe :	Date fixée par le titulaire durant le mois de septembre 2018
Réunion de parents individuelle avec le titulaire de la classe :	Date fixée par le titulaire durant la semaine du 7 au 11 janvier 2018

Vous pouvez également rencontrer un enseignant en prenant rendez-vous par l'intermédiaire du journal de classe ou du secrétariat de l'école au 04 342 09 16

BULLETINS ET EPREUVES:

Epreuves externes non certificatives en P3 –P5	La semaine du 8 au 12 octobre 2018
Période 1 (bulletin) Evaluations sommatives	Le jeudi 20 décembre 2018
Période 2 (bulletin) Evaluations sommatives	Le vendredi 5 avril 2019
Epreuves CEB et examens dans les classes	
Période 3 (bulletin) Evaluations sommatives	Le 27 juin 2019

Entre les différentes périodes de bulletins, **des évaluations formatives** seront réalisées dans les classes. Les titulaires vous feront part de leur organisation interne afin de vous communiquer l'évolution de votre enfant tout au long de l'année scolaire.

CONGES SCOLAIRES :

Année scolaire 2018-2019	
Rentrée scolaire	lundi 3 septembre 2018
Fête de la Communauté française	jeudi 27 septembre 2018
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 04 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 08 avril 2019 au lundi 22 avril 2019
Fête du 1 ^{er} mai	mercredi 1 ^{er} mai 2019
Congé de l'Ascension	jeudi 30 mai 2019
Lundi de Pentecôte	lundi 10 juin 2019

SECRETARIAT :

Pour toutes les demandes de documents ou attestations concernant les enfants, vous pouvez vous adresser au secrétariat de l'école au **n°48 de la rue de la Loi** ou **téléphoner au 04 342 09 16**.

En ce qui concerne les documents à retourner à l'école suite à un accident pris en charge par notre assurance scolaire, vous pouvez vous adresser à Madame Ouchani Cherrazad ou à Madame Lowet Sarah.

Au besoin vous pouvez également vous adresser au secrétariat pour fixer un rendez-vous avec l'éducateur et /ou la direction de l'école. Pour les problèmes de classe, il est toujours préférable de rentrer en contact avec le/la titulaire de votre enfant.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 8h00 à 12h30	Madame Ouchani Cherrazad et Madame Lowet Sarah				
De 13h00 à 16h					

Demandes de changement d'école : sur rendez-vous avec Monsieur Bop ou la direction, Monsieur Lorent.



LE CENTRE PMS :

Le centre PMS dont dépend notre établissement est le centre Liège 7, rue Louvrex, 70 à 4000 Liège Tél : 04/254.97.40.

Une permanence sera assurée le vendredi matin à l'école par Cyndy Oversteyns (psychologue) et/ou Séverine Docquier (assistante sociale)

Il peut confidentiellement et gratuitement vous aider à résoudre des problèmes d'orientation de votre enfant ou qui dépassent le cadre de l'école (adaptation de votre enfant à la vie sociale, problèmes de comportement à l'école ou à la maison, problèmes de santé, difficultés sociales ou économiques...).

LE CENTRE DE SANTE :

Le service de santé avec lequel travaille notre établissement est le « Centre Xavier Francotte », rue des Carmes, 22 à 4000 Liège Tél : 04/223.47.16

Comment contacter l'école ?

✉ ASBL ECOLE SAINT-ANDRE OUTREMEUSE
✉ rue de la Loi, 48 à 4020 LIEGE

☎ 04/342.09.16

📠 04/342.99.83.

E mail ecole.saint.andre@skynet.be

Site internet www.ecolesaintandre.be

Compte bancaire: BE33 3635 3286 0446



Je vous demande de prendre connaissance de ces informations et **de conserver ce document.**

En vous remerciant pour l'intérêt que vous apporterez à la lecture de ces informations, je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Lorent
Directeur d'école

Estimation du montant des frais réclamés par notre école lors de l'année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret « Missions » du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation.

1. Une participation financière pour diverses activités **obligatoires** en rapport avec notre projet d'établissement vous sera demandée.

Ces frais scolaires seront réclamés aux parents en début d'année scolaire sous la forme d'un "PASSEPORT CULTUREL" de 70 euros (Activités de l'année) à verser sur le compte de l'école : **BE33 3635 3286 0446 avec le nom, prénom et classe de l'enfant ou en liquide au secrétariat de l'école**

Un relevé des frais au **coût réel** sera distribué aux parents tous les trois mois. En cas de changement d'école et en fin d'année scolaire, le « trop-perçu » sera restitué par compte bancaire.

Ce montant s'élèvera au maximum, pour l'année scolaire en cours à :

Sorties, spectacles et excursions pédagogiques (+ personnel d'encadrement supplémentaire), fournitures en lien avec notre projet d'établissement :

Accueil	70,00€
1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} maternelle	70,00€
1 ^{ère} , 2 ^{ème} , primaire	70,00€
3 ^{ème} , 4 ^{ème} primaire	70,00€
5 ^{ème} , 6 ^{ème} primaire	70,00€

Les manuels scolaires ainsi que les photocopies sont mis gratuitement à la disposition des enfants.

2. Une participation financière pour diverses activités facultatives peut vous être demandée :

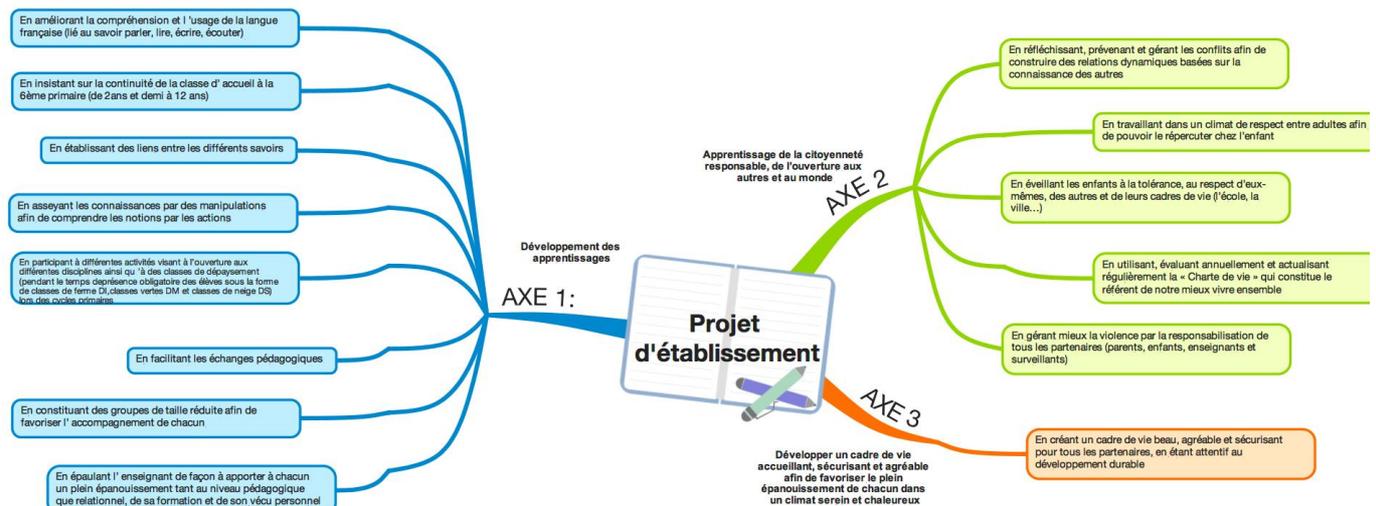
Les activités de vente de lasagnes, gaufres, bics, fancy-fair, marche ... sont facultatives...mais utiles à la vie de notre école.

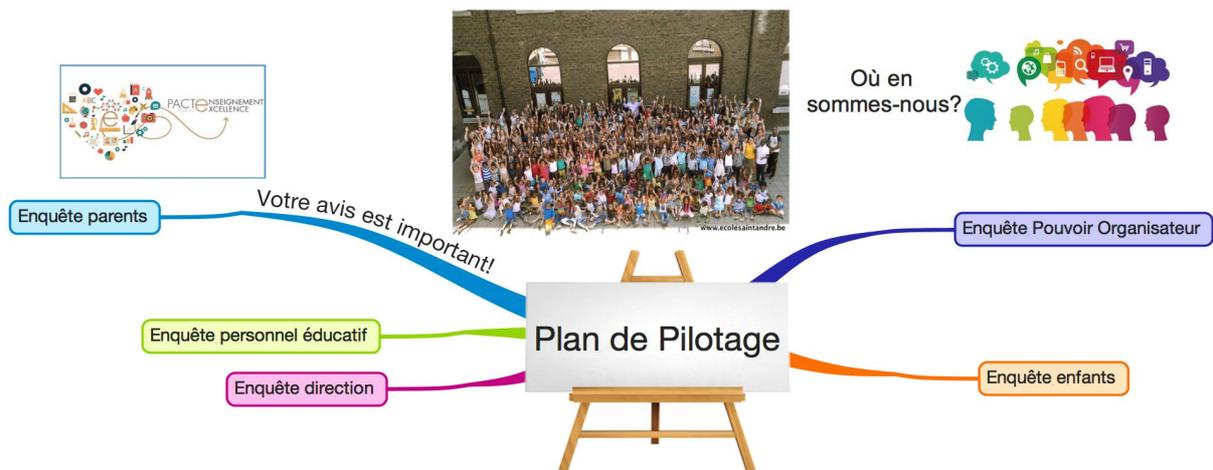
Abonnement à une revue scolaire « Averbode »

Pour bénéficier de la gratuité sur les transports en commun, nous vous recommandons de demander la carte « TEC MOBIB »

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

A votre demande, un échelonnement de ces frais scolaires peut vous être proposé. Dans ce cas, veuillez prendre contact et rendez-vous avec Monsieur Adama Bop au 04 342 09 16.





Le Conseil de Participation

Depuis janvier 1998, notre école organise en conformité avec le décret « Mission », un Conseil de Participation.

Il a pour objet de :

- ↪ Débatte du projet d'établissement art 69 §1,
- ↪ L'amender et le compléter,
- ↪ Le proposer à l'approbation du Pouvoir Organisateur,
- ↪ L'évaluer périodiquement,
- ↪ Y apporter les adaptations nécessaires,
- ↪ Remettre un avis sur le rapport d'activités de l'établissement,
- ↪ Mener une réflexion globale sur les frais réclamés aux parents dans le cadre des activités culturelles, artistiques et sportives,
- ↪ Mettre en place un mécanisme de solidarité afin d'assurer, à tous, les moyens de participer à ces activités.

Les membres du Conseil de Participation sont :

- ↪ Le chef d'établissement,
- ↪ Des délégués du Pouvoir Organisateur,
- ↪ Des représentants du personnel,
- ↪ **Des représentants des parents,**
- ↪ Des représentants de l'environnement socioculturel et économique de l'établissement,
- ↪ Des membres cooptés.

